



Erreur de la banque en ma faveur

Par **STROBERT250bank**, le **02/11/2008** à **15:07**

Bonjour,

Ma banque en ligne à créditer mon compte par erreur d'une grosse somme (70 k€) en ma faveur.

Depuis plus d'une semaine, la banque ne pas rectifier l'erreur. Puis-je garder l'argent ?

Dois-je signaler l'erreur à la banque et demander un pourcentage (10%) pour les avoir aidés à retrouver l'erreur.

Merci par avance,

Par **domi**, le **02/11/2008** à **20:04**

Bonsoir, cet argent ne vous appartient pas, il est donc évident de le restituer, de toute façon, la banque ne va plus tarder à se rendre compte de son erreur ! Quand au fait d'obtenir un pourcentage, n'y pensez même pas... Domi

Par **juri15**, le **05/11/2008** à **14:50**

Exact, si vous ne restituez pas l'argent, vous vous exposez à une éventuelle action en justice sur le fondement de la répétition de l'indu, action dont l'issue ne fait aucun doute compte tenu

des termes de votre question.

Cordialement,
Juri15